

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trois octobre, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Ronan GILLES, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Monsieur Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jean-Yves ROUX	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. le Maire
Mme Stéphanie BELLANGER	donne procuration à	M. Pierre ANNAIX

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

15. Boussole des Jeunes

Mme CHABIRAND rapporte :

La « Boussole des Jeunes » est un outil numérique, impulsé par le Ministère en charge de la Jeunesse, dont l'ambition est de **réduire le phénomène de non-recours aux droits** chez les jeunes (15-30 ans) en rendant plus accessibles les services dont ils peuvent bénéficier près de chez eux.

I. UN OUTIL A DESTINATION DES JEUNES ET DES PROFESSIONNELS

En effet, aujourd'hui près d'un jeune sur deux n'a pas recours à l'aide publique : offre d'information trop abondante, vocabulaire pas toujours accessible, communication institutionnelle pas toujours adaptée au public concerné, difficulté d'accès physiques aux structures ressources, etc.

Pour toutes ces raisons, la *Boussole des Jeunes* a pour objectif de simplifier l'accès aux services par des efforts de **vulgarisation de l'information** et par une **mise en contact facilitée avec le bon professionnel**.

Par ailleurs, du fait du caractère profondément transversal de la problématique Jeunes, des effets de silo sont encore très fréquents dans le champ des politiques Jeunesse et de nombreux acteurs d'un même territoire, œuvrant pour un même public, ne travaillent pas ensemble. Aussi la *Boussole des Jeunes* permet-elle de **répondre à un besoin de coordination** et de partage des initiatives et dispositifs Jeunesse sur un territoire.

A l'échelle nationale, 33 *Boussoles des Jeunes* ont à ce jour été déployées, dont en région Pays de Loire, Saint-Nazaire et son agglomération ainsi que la Vendée.

Chaque Boussole se concentre initialement sur une ou deux thématiques, parmi les quatre thématiques suivantes : emploi/formation ; santé ; logement ; mobilité.

Pour Nantes et son agglomération, **la thématique de lancement** qui a été retenue est celle de **l'emploi, de la formation et de l'orientation**, suite au travail déjà engagé dans le cadre du PIA Jeunesses.

Le dispositif est **porté et coordonné par le CRIJ des Pays de La Loire**. Sa mise en service est prévue pour début 2023.

II. PARTENARIATS

Il existe deux formes de partenariat dans le cadre de ce dispositif :

- Les partenaires « Ambassadeurs » qui aident à la promotion auprès du public jeunes et des professionnels ;
- Les partenaires « Prescripteurs », qui au-delà de la promotion, recensent les services qu'ils apportent aux jeunes, publient leur offre de services sur la Boussole et s'engagent à apporter, dans un délai prédéfini, une réponse aux jeunes qui les contactent.

III. CHARTE D'ENGAGEMENT

Toute structure souhaitant intégrer son offre de services à la *Boussole des Jeunes* doit signer une charte d'engagement, qui garantit les modalités de mise en œuvre de ce partenariat (cf. annexe 1).

Afin de renforcer la mise en visibilité des services proposés par l'Info Jeunes d'Orvault et accroître ses interactions avec la jeunesse, il est proposé que l'Info Jeunes devienne partenaire « prescripteur » de la Boussole.

A ce titre, l'Info Jeunes devra s'engager à :

- Assurer le traitement de la demande du jeune et recontacter celui-ci, dans le délai le plus court possible (entre 1 et 7 jours) par téléphone ou par courriel selon la demande, pour l'informer et/ou débiter un accompagnement ;
- Assurer une présence régulière de service d'appui de la Boussole, en collaboration avec le CRIJ (cf. présentation actualisée des missions et de l'offre de services, avec identification des critères de recherche correspondants) ;
- Rediriger le demandeur vers le bon contact professionnel, grâce à l'annuaire commun, dans le cas où la structure mobilisée ne correspond pas aux besoins du jeune ;
- Participer aux groupes de travail animés par le CRIJ ;
- Faire un retour statistique ;
- Communiquer sur *La Boussole des Jeunes* par le biais de ses canaux de communication habituels (réseaux sociaux, flyers, site internet...).

En retour, l'Info Jeunes d'Orvault bénéficiera du soutien et de l'accompagnement du CRIJ, garant de l'identité commune de la Boussole et de sa bonne coordination.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette démarche de partenariat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Charte d'engagement ainsi que tout autre document pouvant découler de la mise en œuvre de ce partenariat.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 11 octobre 2022

Le secrétaire de séance



Pierre ANNAIX

**Pour le Maire
Le Directeur général**



Jean-François MAISONNEUVE

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 11 OCT. 2022

Et par publication le : 11 OCT. 2022

CHARTRE D'ENGAGEMENT - PARTENAIRE PRESCRIPTEUR D'OFFRE

Le Partenaire Prescripteur d'offre est une structure ayant une ou plusieurs offres de service à intégrer à La Boussole des Jeunes. **Chaque structure partenaire désigne un·e professionnel·le responsable de la gestion de son offre de service, et qui sera l'interlocuteur·trice privilégié·e de l'animateur·trice territorial·e.**

L'animateur·trice territorial·e est en charge du déploiement de La Boussole des Jeunes sur le territoire. **Cette charte permet d'assurer un bon partenariat, de proposer un service qualitatif à destination des jeunes et de créer une identité commune La Boussole des Jeunes.**

Le Partenaire Boussole, "Prescripteur d'offre" s'engage à :



1 - Assurer le traitement de la demande du jeune

Le·la professionnel·le s'engage à **recontacter le jeune demandeur, dans le délai le plus court possible** (entre 1 et 7 jours, défini en amont), par téléphone ou par mail selon la demande, pour l'informer et/ou débiter un accompagnement. Lorsque le·la professionnel·le recontacte le jeune, il·elle s'engage à être en cohérence avec son offre proposée sur La Boussole des Jeunes.

2 - Assurer une présence sur le back office

En collaboration avec l'animateur·trice territorial·e :

- Le·la professionnel·le **décrit de façon concise et simple le rôle et les missions de sa structure** sur le back office de La Boussole des Jeunes.
- Il·elle renseigne son offre de services et **précise les critères** qui permettent de la mobiliser.
- Il·elle doit également **renseigner un email de contact** pour chaque offre afin que la personne en charge du service reçoive une notification récapitulant la demande et la situation du jeune ayant demandé à être recontacté.
- Il·elle **tient à jour son offre de services ainsi que les contacts renseignés** et informe l'animateur·trice territorial·e en cas de modifications.



3 - S'intégrer dans un annuaire commun Boussole des Jeunes

Le·la professionnel·le **autorise l'utilisation de ses coordonnées transmises** dans le cadre de La Boussole des Jeunes, afin d'alimenter **un annuaire commun La Boussole des Jeunes** uniquement transmissible aux partenaires Professionnels et Ambassadeurs.

Dans le cas où la structure mobilisée ne correspond pas aux besoins du jeune, **le·la professionnel·le s'engage à le rediriger vers le bon contact professionnel grâce à l'annuaire commun.**

4 - Participer aux groupes de travail

Le·la professionnel·le **peut participer aux groupes de travail** animés par l'animateur·trice territorial·e s'il·elle le souhaite.

5 - Faire un retour statistique

Le·la professionnel·le s'engage à **remplir et tenir à jour les données liées à la mise en contact avec le jeune dans le back office.**

6 - Communiquer sur La Boussole des Jeunes

Le·la professionnel·le **participe à la communication sur La Boussole des Jeunes par le biais de ses canaux habituels** (réseaux sociaux, flyers, site internet...).

CHARTRE D'ENGAGEMENT - PARTENAIRE PRESCRIPTEUR D'OFFRE

L'animateur·trice territorial·e Boussole s'engage à :



1 - Animer, accompagner et former le réseau de Partenaires

L'animateur·trice a en charge le **développement de La Boussole des Jeunes** et la **bonne prise en main de l'outil** par les Partenaires. Il·elle s'assure du **bon rappel des Jeunes** par les structures et la mise à jour des Informations de ces dernières. L'animateur·trice se tient à disposition du professionnel par téléphone ou par mail pour répondre à toutes ses questions.

Il·elle **anime le réseau de Partenaires Boussole** via l'organisation de groupes de travail et de formations à destination des Partenaires Professionnels Boussole.

2 - Créer une identité commune des Partenaires Professionnels Boussole des Jeunes

L'animateur·trice participe à la **co-construction des outils d'information** avec les Partenaires Professionnels Boussole (Fiche structure, Fiche offre de services, etc.).

3 - Développer le réseau de Partenaires

L'animateur·trice **exerce une veille et prospecte de nouveaux Partenaires afin de développer l'offre de services proposée** et de rendre La Boussole des Jeunes la plus **exhaustive** et **attractive** pour les jeunes et les Professionnels.

4 - Communiquer sur la Boussole auprès des publics cibles

L'animateur·trice **assure la visibilité de La Boussole des Jeunes** auprès des jeunes et des Partenaires. Il·elle participe également à des événements thématiques afin de **faire la promotion** de La Boussole des Jeunes.

5 - Assurer le suivi administratif des actions menées et la liaison avec l'échelle régionale et nationale

L'animateur·trice **réalise et diffuse les comptes-rendus des temps de rencontre et des actions** effectuées dans le cadre de La Boussole des Jeunes. Il·elle **assure la liaison et le suivi des actions avec la Région et le National**. Il·elle fait remonter les commentaires des jeunes et des partenaires au National en vue de **l'amélioration de l'outil**.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Fait à, le

La structure Partenaire Professionnel : _____

Représentée par :

Signature :

Nom et signature référent·e Boussole :

L'animation territoriale : _____

Représentée par :

Signature :

Nom et signature référent·e Boussole :

